Plan d'action 2009-2010

favorisant l'intégration

des personnes handicapées

Québec

Révision linguistique et réalisation graphique, Direction des communications
du ministère de la Justice du Québec

Table des matières

Préambule 4

Présentation du Ministère

Mission, vision, valeurs 5
Le ministère de la Justice en bref 5
La clientèle 6
L'organisation administrative 6

Bilan du *plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées* 8

Présentation du *plan d'action 2009-2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées*

Tableau : *Plan d'action 2009 2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées* 15

Annexe

Comité permanent chargé d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 21

Préambule

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., chapitre E 20.1) préconise une approche fondée sur la responsabilisation, qui se traduit notamment par l'attribution de nouvelles responsabilités à plusieurs acteurs gouvernementaux. Ainsi, l'article 61.1 de la loi prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants doivent adopter, sur une base annuelle, un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Plus précisément, la loi prévoit que le plan d'action devra déterminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans l'année suivante pour les éliminer.

C'est dans ce cadre que le ministère de la Justice présente ce quatrième plan d'action ainsi qu'un bilan de l'état d'avancement des mesures prévues au troisième plan déposé en juin 2008.

Présentation du Ministère - La mission, la vision et les valeurs

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir au Québec un système de justice qui soit à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

Le Ministère vise l'instauration d'un système de justice plus proche des citoyens, davantage accessible, efficace et transparent.

Le Ministère fait siennes les valeurs de respect, de confiance, d'équité et d'intégrité.

Ces valeurs, promues par le Ministère, véhiculent la conception de la justice propre à la société québécoise et indiquent la meilleure façon d'en assurer l'application aussi bien que l'adminis tration; elles doivent guider notre action. Elles sont ainsi destinées à orienter le personnel et les gestionnaires du Ministère dans leur pratique quotidienne.

Le Ministère :

- conseille les autorités en matière de droit criminel et pénal ainsi qu'en matière de droit de la jeunesse et des victimes;
- conseille le gouvernement et ses ministères sur la légalité de leurs actions et dans la rédaction des lois et des règlements;
- appuie le ministre de la Justice dans ses fonctions de Procureur général en matière civile par des représentations devant les tribunaux;
- assure le soutien à l'activité judiciaire, ce qui implique l'administration des différentes cours de justice qui forment l'appareil judiciaire du Québec, et de certains tribunaux spécialisés;
- enregistre et conserve les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau, les lettres patentes et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- est responsable de la tenue du registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), du registre des lobbyistes et de l'administration de l'infrastructure à clé publique gouvernemen tale (ICPG);
- assure le traitement des dossiers d'infractions relevant du Procureur général conformément au Code de procédure pénale, et exécute les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende ou à une suramende;

gère les ententes internationales et les conventions dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'exécution réciproque des pensions alimentaires et de l'enlèvement international d'enfants.

Le Ministère s'assure également de l'harmonie de ses relations avec la magistrature et les partenaires de la justice, de même qu'avec les organismes relevant du ministre.

La clientèle

Tous les citoyens du Québec sont susceptibles d'avoir recours aux services du Ministère.

L'organisation administrative

Sur le plan administratif, le Ministère est placé sous la responsabilité du sous ministre, Me Michel Bouchard, Ad. E., qui est désigné d'office sous procureur général. Celui ci veille à la réalisation de la mission et des orientations du Ministère.

Cinq unités administratives relèvent directement de l'autorité du sous ministre :

le Bureau du sous ministre (BSM);
la Direction des communications (DC);
la Direction des orientations et politiques (DOP);
la Direction de la vérification interne (DVI);
la direction du projet du système intégré d'information de justice (SIIJ).

Pour accomplir l'ensemble de ses mandats, le sous ministre est assisté de sous ministres associées et associés responsables des directions générales suivantes :

Direction générale des affaires juridiques et législatives (DGAJL);
Direction générale des services de justice et des registres (DGSJR);
Direction générale des services à l'organisation (DGSO).

Pour mener à bien sa mission et offrir aux citoyens des services de qualité, le Ministère s'appuie particulièrement sur ses ressources humaines. Au 31 mars 2009, le Ministère disposait d'un effectif autorisé de 2614 équivalents temps complet, soit 3419 personnes dont 2 127 formaient l'effectif régulier et 1292, l'effectif occasionnel. Le Ministère est présent sur l'ensemble du territoire québécois; 36,0% de son effectif régulier et occasionnel travaille en dehors des régions administratives de la Capitale Nationale et de Montréal.

Organigramme
Mars 2009

Bilan du *plan d'action 2008 2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées*				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
Accessibilité physique des lieux				
▼ En général, tous les palais de justice et points de service sont accessibles aux personnes handicapées.	▼ Assurer le suivi des actions posées par la Société immobilière du Québec (SIQ) concernant les établissements où sont situés les locaux du Ministère, et ce, dans le cadre du *Plan d'action 2008-2009 à l'égard des personnes handicapées* de la SIQ.	Mars 2009	▼ Rapport fait au comité permanent chargé d'élaborer le plan d'action.	▼ L'information sur l'avancement des actions posées par la SIQ se retrouvera dans le Plan d'action 2008-2010 à l'égard des personnes handicapées de la SIQ publié sur son site Internet. Il est à noter que l'accessibilité des lieux est sous la responsabilité exclusive de la SIQ.
Accessibilité de l'information				
▼ La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère ne comporte pas d'engagement concernant les services aux personnes handicapées.	▼ La révision de la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère se poursuit en 2008-2009; y inclure un engagement à prendre les mesures nécessaires pour adapter aux personnes handicapées les services destinés au public, en fonction de leurs caractéristiques et de leurs besoins.	Mars 2009	▼ Engagement inclus dans la *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère.	▼ Le comité chargé de la révision de la *Déclaration de services aux citoyens* a été formé en novembre 2008. Il a entrepris les travaux de mise à jour de la déclaration, dans laquelle sera inclus un objectif concernant la clientèle des personnes handicapées.
▼ Le contenu des dépliants du Ministère est difficile d'accès pour les personnes handicapées.	▼ Poursuivre le processus de refonte des dépliants conformément à ce qui est prévu dans le *Plan stratégique 2007-2010*. Un groupe de travail a été formé afin d'améliorer l'accessibilité de l'information, notamment à certaines clientèles plus vulnérables, incluant les personnes handicapées.	2010	▼ Nombre de dépliants révisés en fonction des besoins des personnes handicapées.	▼ Le groupe de travail sur l'adaptation des publications du ministère de la Justice a produit son rapport. Celui-ci comporte certaines recommandations qui visent à rendre l'information plus accessible aux personnes handicapées.

Bilan du *plan d'action 2008 2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées*				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
	▼ Produire de nouvelles capsules audio pour les personnes handicapées visuelles.	31 mars 2009	▼ Capsules Les petites créances et CAVAC disponibles à l'Audiothèque.	▼ Cinq capsules audio sont disponibles à l'Audiothèque : • *Renseignements* généraux (français et anglais); • *Le testament* (français); • *Séparation, divorce et dissolution de l'union civile* (français); • *Les petites créances* (français); • *CAVAC* (français).
▼ Le site Web du Ministère est accessible de façon limitée aux personnes handicapées.	▼ Poursuivre la participation du Ministère au comité interministériel sur l'accessibilité des personnes handicapées aux sites Web. Trois standards ont été élaborés et feront l'objet d'une consultation élargie d'ici l'automne 2008. L'objectif est d'être en mesure de présenter une proposition au Conseil du trésor en décembre 2008.	Mars 2009 en ce qui concerne les rencontres du comité interministériel.	▼ Présence du webmestre aux réunions du comité interministériel.	▼ Le Webmestre a participé à 4 réunions du comité interministériel depuis le 1er avril 2008. Les trois standards proposés sur l'accessibilité d'un site Web sont en consultation élargie auprès des ministères et organismes.
	▼ Une fois les standards adoptés, le Ministère des services gouvernementaux (MSG) projette d'offrir une formation en ligne en fonction des divers types d'intervenants : gestionnaires, webmestres, agents d'information, personnel de soutien, etc. Par conséquent, si ce projet de formation voit le jour, différentes personnes du Ministère seraient appelées à suivre cette formation.	En continu en ce qui a trait à la formation, s'il y a lieu.	▼ Nombre de personnes ayant suivi la formation, s'il y a lieu.	▼ Aucune formation n'est présentement offerte par le MSG.

Bilan du *plan d'action 2008 2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées*				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement

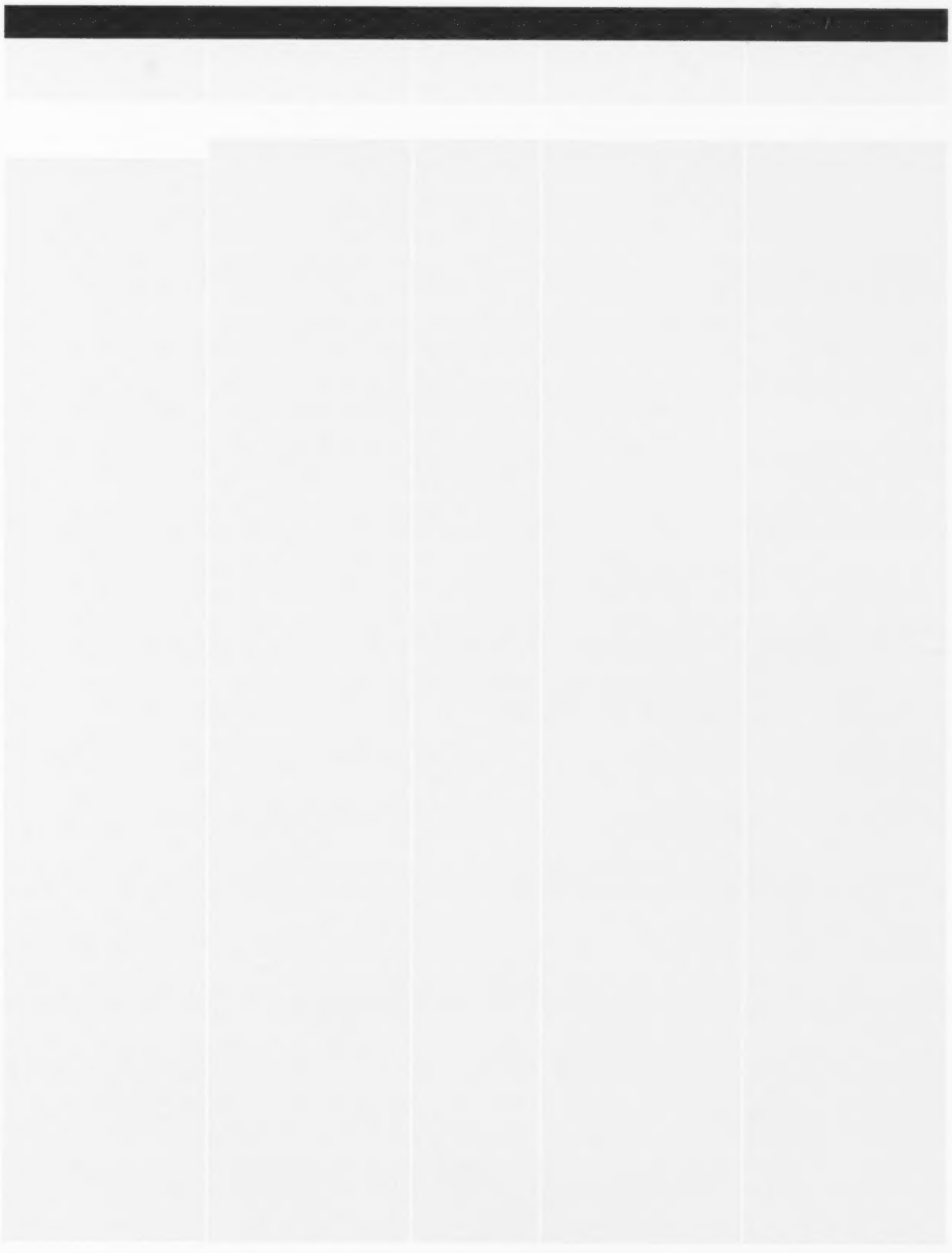

Bilan du *plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées*				
Constats / Obstacles identifiés	**Actions / Mesures retenues**	**Échéances**	**Indicateurs de suivi**	**État d'avancement**
Suivi du plan d'action				
Le Ministère a l'obligation de rendre public son plan d'action.	Faire connaître le *Plan d'action 2008-2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées* du Ministère.	Juin 2008	Présence du plan d'action sur le site Internet du Ministère.	Le plan d'action 2008-2009 a été déposé sur le site Internet du Ministère. Un hyperlien y menant créé sur le site de l'OPHQ.
	Profiter de la Semaine québécoise des personnes handicapées pour publier des chroniques concernant les personnes handicapées sur le site Internet du Ministère.	Du 1er au 7 juin 2008	Annonce dans la rubrique *Agenda* du site Internet du Ministère.	La Semaine québécoise des personnes handicapées a été mentionnée dans une capsule d'information de la rubrique *Agenda* du site Internet du Ministère.
		Du 1er au 30 juin 2008	Présence d'une chronique d'information dans la rubrique *Question Justice* du site Internet du Ministère.	Une chronique d'information sur la Semaine québécoise des personnes handicapées a été publiée dans la rubrique *Question Justice* du site Internet du Ministère.
Suivi du plan d'action				
Un suivi doit être prévu afin de s'assurer de la mise en place des mesures retenues.	Réunir le comité permanent responsable de l'élaboration et du suivi du plan d'action quatre fois par année pour en faire le suivi.	Mars 2009	Nombre de rencontres du comité permanent.	Le comité permanent a tenu trois rencontres en 2008-2009. Plusieurs échanges ont été faits par courriel et par téléphone, notamment dans le cadre de l'élaboration du 1er plan global de mise en œuvre de la proposition de politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Bilan du *plan d'action 2008 2009 favorisant l'intégration des personnes handicapées*				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Échéances	Indicateurs de suivi	État d'avancement
	▼ Renouveler annuellement une partie des membres du comité permanent, et inviter une personne handicapée du Ministère à en faire partie.		▼ Changement dans la composition du comité permanent. ▼ Présence d'une personne handicapée.	▼ Deux nouvelles personnes, soit une personne handicapée et une nouvelle représentante de la Direction du personnel et de l'administration, siègent sur le comité. ▼ Une personne handicapée siège sur le comité.

Le plan d'action du Ministère favorisant l'intégration des personnes handicapées a été élaboré par le comité permanent formé de représentants des diverses unités administratives du Ministère (liste des membres en annexe). Les membres du comité remarquent une préoccupation accrue à l'égard des besoins des personnes handicapées dès le début des projets, notamment dans le développement et la mise à jour de documents destinés au public.

En 2009-2010, les actions prioritaires toucheront principalement :

- la mise à jour des connaissances des membres du comité sur la réalité vécue par les personnes handicapées ainsi que sur les services offerts par les organismes œuvrant auprès de cette clientèle;
- l'étude d'opportunité de la mise en place d'une nouvelle plate-forme informatique, qui permettra éventuellement de répondre aux standards d'accessibilité s'appliquant aux sites Internet et ainsi, de rendre les sites Internet et intranet du Ministère plus accessibles aux personnes handicapées;
- l'intensification des actions visant la sensibilisation des gestionnaires et l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail;
- l'inclusion, dans la Déclaration de services aux citoyens, d'un objectif spécifique concernant l'adaptation des services aux besoins des personnes handicapées;
- la poursuite d'actions permettant de rendre accessible l'information aux personnes handicapées, telles que la réalisation de capsules audiovidéo.

Les pages suivantes présentent, sous forme de tableau, le plan d'action détaillé pour l'exercice 2009-2010.

Plan d'action 2009 2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
Accessibilité des lieux				
▼ En général, tous les palais de justice et points de service sont accessibles aux personnes handicapées.	▼ L'accessibilité des lieux est du ressort de la SIQ. Cependant, le comité demeure vigilant et se tient au courant des actions de la SIQ.	▼ Le comité s'assure que les problèmes liés à l'accessibilité des lieux qui sont portés à sa connaissance sont également signalés à la SIQ.	En continu	▼ Prise de contact avec la SIQ, au besoin.
▼ L'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que tous les ministères et organismes tiennent compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces biens et services aux personnes handicapées.	▼ Sensibiliser aux besoins des personnes handicapées les personnes responsables du processus d'approvisionnement.	▼ Une note est transmise à ce sujet aux personnes responsables des achats.	En continu	▼ Transmission d'une note aux personnes responsables des achats.
Accessibilité de l'information				
▼ La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère ne comporte pas d'engagement concernant les services aux personnes handicapées.	▼ Inclure un objectif concernant les services aux personnes handicapées dans la *Déclaration de services aux citoyens.*	▼ La *Déclaration de services aux citoyens* comporte un objectif concernant les services aux personnes handicapées.	2009	▼ Présence d'un objectif concernant les services aux personnes handicapées dans la *Déclaration de services aux citoyens.*
▼ Le contenu des dépliants du Ministère est difficilement accessible aux personnes handicapées.	▼ Présenter aux autorités du Ministère le rapport du groupe de travail sur l'adaptation des publications du ministère de la Justice, qui inclut des recommandations concernant la clientèle des personnes handicapées.	▼ Le rapport est déposé aux autorités. ▼ Les autorités prennent des décisions sur les recommandations du rapport.	2009 2010	▼ Dépôt du rapport. ▼ Prise de décisions par les autorités du Ministère.

Plan d'action 2009 2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
▼ La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* prévoit que dans leur plan d'action, les ministères et organismes rendront compte du nombre de plaintes reçues et traitées concernant l'accessibilité des documents et les services offerts au public, et des mesures d'accommodement prises à ce sujet, s'il y a lieu.	▼ Faire un suivi auprès du bureau des plaintes et du centre de communication avec la clientèle concernant les plaintes de personnes handicapées liées à l'accessibilité des documents et des services offerts à la population.	▼ Le comité connaît le nombre de plaintes reçues et traitées ainsi que les mesures d'accommodements prises.	Mars 2010	▼ Nombre de plaintes et de mesures d'accommodements prises.
▼ Aucune capsule audiovidéo sur le rôle et les responsabilités des jurés n'est disponible, tant pour les personnes handicapées que pour les personnes non handicapées.	▼ Rendre accessible dans le site Internet du Ministère une capsule audiovidéo sur le rôle et les responsabilités des jurés.	▼ Une capsule audiovidéo sur le rôle et les respon-sabilités des jurés est publiée dans le site Internet.	Juin 2009	▼ Présence d'une capsule audiovidéo sur le rôle et les responsabilités des jurés dans le site Internet du Ministère.
▼ L'accessibilité du site Internet du Ministère aux personnes handicapées est limitée.	▼ Réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place d'une nouvelle plate-forme informatique qui permettra de répondre aux trois standards d'accessibilité s'appliquant aux sites Internet et ainsi, rendre le site du Ministère pleinement accessible aux personnes handicapées.	▼ Une étude d'opportunité est réalisée. ▼ L'information diffusée dans le site Internet du Ministère est pleinement accessible aux personnes handicapées.	2011 2011	▼ Existence d'une étude d'opportunité. ▼ Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Internet.

Plan d'action 2009 2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
Accessibilité des programmes et services				
Le personnel doit être régulièrement sensibilisé à la situation des personnes handicapées.	Poursuivre la recherche de partenaires afin de développer une formation portant sur la réalité des personnes handicapées.	Le Ministère s'associe à des partenaires afin de développer une formation.	Mars 2010	Existence de partenariats.
	Élaborer et rendre disponible une formation sur la réalité des personnes handicapées.	Une formation sur la réalité des personnes handicapées est disponible.	Mars 2010	Disponibilité de la formation.
	Sensibiliser et informer le personnel du Ministère dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, notamment au moyen de l'intranet ministériel.	Une capsule d'information est publiée dans la section *Actualités* de l'intranet ministériel.	Juin 2009	Présence d'une capsule d'information dans l'intranet ministériel.
	Publier le *Plan d'action 2009-2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées* dans l'intranet ministériel.	Une capsule d'information est publiée dans la section *Actualités* de l'intranet ministériel au moment de la publication du *Plan d'action 2009-2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées.*	Juin 2009	Dépôt du plan d'action dans l'intranet ministériel et présence d'une capsule d'information à ce sujet dans la section *Actualités.*
Gestion des ressources humaines				
Pour l'exercice financier 2008-2009, le taux d'embauche des personnes handicapées en ce qui concerne l'ensemble de l'effectif régulier, occasionnel et étudiant était de	Continuer à sensibiliser les gestionnaires et à les soutenir lors de l'embauche de personnes handicapées par l'intermédiaire d'un service-conseil.	Le Service des interventions-conseils en gestion sensibilise les gestionnaires et répond individuellement à leurs demandes.	En continu	Nombre d'interventions faites auprès des gestionnaires.

Plan d'action 2009 2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	**Actions / Mesures retenues**	**Résultats attendus**	**Échéances**	**Indicateurs de suivi**
1,3 %, ce qui se traduit par l'embauche de 9 personnes, comparativement à 10 personnes pour l'exercice précédent.				
▼	▼	▼		▼
	Améliorer le service-conseil en mettant à la disposition des conseillers en gestion de main-d'œuvre une banque de ressources susceptibles de guider les gestionnaires dans leurs actions.	Bonification des outils disponibles en vue d'améliorer le service-conseil aux gestionnaires.	31 mars 2010	Disponibilité d'une banque de ressources.
▼	▼	▼		▼
Une faible proportion de gestionnaires se prévaut du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Analyser les facteurs expliquant la faible participation des gestionnaires au PDEIPH.	Un état de situation est fait et des recommandations sont formulées en vue d'augmenter l'intérêt des gestionnaires au programme.	31 mars 2010	Dépôt d'un état de situation et de recommandations.
Suivi du plan d'action				
▼	▼	▼		▼
Le Ministère a l'obligation de rendre public son plan d'action.	Rendre public le *Plan d'action 2009-2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées du Ministère*.	Le *Plan d'action 2009-2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées* est publié dans le site Internet du Ministère, et annoncé dans la rubrique *Quoi de neuf ?*	Juin 2009	Présence du plan d'action et d'une capsule dans le site Internet du Ministère.
▼	▼	▼		▼
Un suivi doit être fait afin de s'assurer de la mise en place des mesures retenues.	Réunir le comité permanent responsable de l'élaboration et du suivi du plan d'action quatre fois par année, pour faire le suivi du plan.	Les membres du comité permanent tiennent quatre rencontres.	Mars 2010	Nombre de rencontres du comité permanent.

Plan d'action 2009 2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Constats / Obstacles identifiés	Actions / Mesures retenues	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs de suivi
▼ Les membres du comité désirent en connaître davantage sur la réalité des personnes handicapées afin de s'assurer que les plans d'action élaborés répondent bien aux besoins de cette clientèle.	▼ Offrir aux membres du comité une formation sur la réalité des personnes handicapées par l'intermédiaire d'une ressource externe spécialisée.	▼ Les membres du comité participent à un atelier de sensibilisation à la réalité vécue par les personnes handicapées.	Mars 2010	▼ Tenue d'un atelier de sensibilisation.
	▼ Planifier une rencontre avec l'OPHQ afin de mieux connaître ses orientations et services en matière d'intégration des personnes handicapées.	▼ Un représentant de l'OPHQ vient rencontrer les membres du comité permanent.	Mars 2010	▼ Tenue d'une rencontre avec l'OPHQ.

Annexe

Comité permanent chargé d'élaborer le plan d'action 2009-2010 favorisant l'intégration des personnes handicapées

Coordination

Sylvie McNulty, Direction du personnel et de l'administration de la Direction générale des services à l'organisation (DGSO)

Représentants des unités administratives

Direction générale des services de justice et des registres (DGSJR)
Éric Charron (palais de justice de Salaberry de Valleyfield)
Francine Des Roches (Direction du soutien aux activités judiciaires)

Direction générale des affaires juridiques et législatives (DGAJL)
Marjolaine Laprise (Direction des services professionnels)

Direction des communications (DC)
Ginette Andrée Poirier

Direction des orientations et politiques (DOP)
Robert Caron (Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels – BAVAC)

Direction générale des services à l'organisation (DGSO)
Mélanie Choquette (Direction du personnel et de l'administration)
Patricia Pelletier (Direction du personnel et de l'administration)

Coordonnatrice des services aux personnes handicapées pour le ministère

Aurélie Bujold (Bureau du sous ministre)

Justice Québec